

BULLETIN « SPÉCIAL MUTATIONS » - 1ère PARTIE

(la 2ème partie sera envoyée aux syndiqués dès publication du BO du 12 novembre)

Aux stagiaires - Novembre 2015



SNES-FSU Lille (s3)
Pour les certifiés, agrégés, CPE
209, rue Nationale 59000 Lille
03 20 06 77 41 - s3lil@sn.es.edu
www.lille.sn.es.edu



Pour les PLP
209, rue Nationale 59000 Lille
03 20 06 77 41 – jeudi après-midi
<http://lille.snuep.com/>
lille.snuep@gmail.com

MUTATIONS : C'EST (PRESQUE) PARTI !

**Stagiaires dans l'académie de Lille,
vous devez obligatoirement participer au mouvement inter !**
(sauf ex-titulaires de l'Éducation nationale souhaitant rester dans leur académie)

Il vous faut donc faire des vœux lors de la 1ère phase du mouvement (phase inter en théorie du **19 novembre 12h au 8 décembre 12h**) pour déterminer l'académie de votre première affectation en fonction de votre barème. **Vous n'avez à formuler que des vœux « académies » pour cette 1ère phase (31 vœux possibles mais pas obligatoires - voir bulletin).** Les changements (mutation tardive du conjoint, situation médicale ...) pourront être examinées jusqu'à mi-février 2016.

Le SNES-FSU / SNUEP-FSU et les mutations : demandez dans votre établissement « l'US », le bulletin du SNES-FSU, consacré au mouvement, vous y trouverez nos conseils et analyses sur ce mouvement déconcentré en 2 temps (inter en décembre puis intra en mars-avril), ainsi qu'une fiche de suivi à nous renvoyer. Vous pourrez également rencontrer les militants au SNES à Lille ou lors des réunions mutations organisées à votre intention (voir site www.lille.sn.es.edu).

Adressez-vous à ceux qui connaissent effectivement le mouvement, et notamment à ceux qui siègent en commissions. Un ancien stagiaire, un formateur, un chef d'établissement, la ligne spéciale mise en place par le ministère, même bien intentionnés peuvent donner un conseil inexact, incomplet ou obsolète qui se révélera désastreux. En outre, il n'y a pas de règle valable pour tous, puisque vos objectifs et vos situations diffèrent. **Chacun reconnaît l'efficacité du SNES-FSU et du SNUEP-FSU dans ce domaine, n'hésitez donc pas à nous consulter avant de prendre vos décisions.**

Nous mettons également à votre disposition les barres d'entrée (pour les lycées et collèges : <http://www.sn.es.edu/Barres-des-mouvements-Inter-academiques-2010-2015> et pour les LP : <http://snuep-fsu-amiens.eclablog.fr/barres-inter-2015-p985442>) dans les académies en fonction de votre discipline (elles correspondent au barème et à la date de naissance du dernier entrant : celles de cette année ne sont bien sûr pas connues, car elles seront déterminées par vous et vos barèmes !).



CALENDRIER DES RÉUNIONS MUTATIONS ORGANISÉES PAR LE SNES et LE SNUEP-FSU

Réunions « tous publics »

Vous pouvez également vous adresser à la permanence au 209 rue Nationale, Lille ou au 03 20 06 77 41 du mardi au vendredi de 14h30 à 17h30

Date	Horaire	Ville	Lieu
jeudi 12 novembre	18 h	Maubeuge	Lycée P. Forest
vendredi 13 novembre	18 h	Calais	Lycée De Vinci
mardi 17 novembre	17 h 30	Marly	Collège A. Terroir
mardi 17 novembre	17 h 30	Cambrai	Lycée Paul Duez
jeudi 19 novembre	18 h	Berck	Lycée Lavezzari
jeudi 19 novembre	18 h	Dunkerque	Lycée de l'Europe
jeudi 26 novembre	18 h	Bruay	Lycée Carnot
jeudi 26 novembre	18 h	Boulogne	Lycée Branly
vendredi 27 novembre	18 h	Longuenesse	Lycée Pascal

Réunions plutôt destinées aux stagiaires

Date	Horaire	Ville	Lieu
mercredi 18 novembre	18 h	Arras	Université d'Artois (H8 à confirmer)
mercredi 25 novembre	15 h ET 18 h	Lille	209 rue Nationale à Lille

MUTATIONS : infos rapides

(voir bulletin spécial à venir ou à demander)

La saisie de vos vœux mutation commencera le 19 novembre et se terminera le 8 décembre 2015 à 12h.

Elle se fait par Internet par l'intermédiaire d'i-prof (<http://www.education.gouv.fr/iprof-siam>). N'attendez pas la dernière minute, il y a aussi des bouchons informatiques très stressants !

Vous devez avoir accès à Internet dans votre établissement, mais vous pouvez bien entendu faire la saisie de chez vous. Vous aurez besoin de votre NUMEN [ou identifiant éducation nationale disponible au secrétariat] que vous conserverez toute votre carrière. Notez bien votre mot de passe : il vous sera nécessaire pour modifier votre dossier jusqu'au 8 décembre et pour le mouvement intra (qui aura lieu en mars avril pour obtenir un poste dans votre future académie).

Mouvement spécifique : les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation titulaires ou stagiaires peuvent formuler en parallèle du mouvement inter des demandes pour les postes spécifiques (CPGE, certains BTS...) aux mêmes dates. Les stagiaires ne sont pas vraiment concernés puisqu'il faut en principe avoir été inspecté (mais il y a toujours des exceptions, par exemple pour une affectation en CPGE ou BTS).

Votre formulaire de confirmation arrivera ensuite dans votre établissement d'exercice (à partir du 9/12). Il faut :

- le vérifier et le corriger au besoin, modifier l'ordre, supprimer, ajouter un vœu (utiliser un stylo rouge, pas de blanc),
- faire une copie (prenez l'habitude de faire des copies de vos documents administratifs),
- le signer et joindre les pièces justificatives numérotées (1/x, 2/x ...) pour bénéficier des points (le rectorat ne les réclamera pas ; et en leur absence, vous n'aurez pas de points !).
- retourner l'ensemble au rectorat par voie hiérarchique (c'est-à-dire « sous couvert du chef d'établissement »).
- Vous devez garder un double de votre dossier (y compris les pièces justificatives) et en envoyer une copie au SNES-FSU et au SNUEP-FSU. Ne pas le faire reviendrait à faire une confiance aveugle au rectorat !

Ces fiches / dossiers nous permettent un suivi plus efficace des situations, en vérifiant avant la commission votre barème (plus d'une centaine de modifications tous les ans). Elles nous permettent d'intervenir pour réparer des « oublis » ou des erreurs.

Notre conseil : rassemblez dès maintenant vos documents à l'avance (même ceux déjà fournis pour l'année de stage, tout est à refaire !). Tous les documents obtenus tardivement (entre mi-décembre et fin janvier) comme un contrat de travail, une attestation de grossesse, etc ... seront à envoyer directement au rectorat.

Joignez un courrier à votre dossier de confirmation pour prévenir de cet envoi différé.

ET LA SUITE ?

Les barèmes retenus pour chacun d'entre vous seront ensuite publiés sur I prof en janvier : signalez toutes les erreurs que vous constaterez et envoyez-nous le double de votre dossier, erreur constatée ou pas.

Tous les syndiqué-e-s reçoivent ensuite le barème retenu et transmis au ministère à l'issue de la commission de vérification.

Les non-syndiqué-e-s devront attendre la publication par le rectorat quelques jours après, parfois trop tard pour signaler une erreur.

Les résultats du mouvement inter sont prévus mi mars, la saisie des vœux pour le mouvement intra se déroulera peu de temps après ces résultats (les dates et les barèmes diffèrent selon les académies).

Attention : les dossiers médicaux n'existent plus en tant que tels (sauf pour les enfants). Ils sont remplacés dorénavant par des « demandes formulées au titre du handicap ». Le dossier est à transmettre au rectorat rapidement après entretien avec la médecine de prévention et dépôt de demande à la Maison du Handicap (même si votre situation est déjà connue : le médecin ne fait pas forcément le lien entre votre situation et le mouvement inter).

Affectation hors de France métropolitaine : les affectations en DOM (Réunion, Guyane, Guadeloupe, Martinique et maintenant Mayotte) se font dans le cadre du mouvement national classique (mouvement inter-académique).

Les affectations en TOM se font dans le cadre d'un mouvement spécifique, à dates variables en fonction de la date de rentrée scolaire dans chaque TOM (voir www.hdf.snes.edu). Ce mouvement est en théorie accessible aux stagiaires. Mais, toute mutation étant conditionnée par la titularisation, les demandes émanant de stagiaires sont rarement retenues. Il en va de même pour les postes d'expatriés (AEFE) qui nécessitent d'être en poste depuis 3 ans. Si l'enseignement hors de France vous intéresse, nous vous invitons à prendre contact avec le SNES secteur " Hors de France " : 01.40.63.29.41. ou hdf@snes.edu

Le SNES met à votre disposition sur son site une somme d'infos inégalée : barres des mouvements précédents, fiches de suivi, calcul de barèmes, foire aux questions et forum ...

Tout ceci a un coût :
en adhérant,
vous contribuerez
à renforcer notre efficacité !

Ne confiez pas
vos dossiers à
n'importe qui !

Tableau de répartition
 des élus ou commissaires
 paritaires siégeant en
 commission :

Les commissaires paritaires se répartissent de la façon suivante :

Catégories	SNES/SNEP- SNUEP-FSU	SNES SNUEP-FSU							
certifiés	10	2	3	0	2	1	1	0	
agrégés	6	1	3	0	0	0	0	0	
Ce-Cpe	4	1	0	1	2	0	0	1	
Deio-Copsy	2	2	0	0	0	1	0	0	
PEGC	2	0	0	0	1	0	0	0	
PEPS/SNEP-FSU	8	0	0	0	1	0	0	0	
PLP/SNEP-FSU	0	1	0	2	1	0	2	4	
	32	7	6	3	7	2	3	5	



LE SNES-FSU, LE SYNDICAT QUI AGIT ET OBTIENT !

Extrait d'un courrier du SNES-FSU envoyé en août

« Monsieur le recteur, Monsieur le doyen des IPR,
(...) au regard de ce que nous considérons être des anomalies ou même des dysfonctionnements, nous souhaitons l'organisation d'un groupe de travail qui permette de faire le bilan de ces affectations dans le second degré, afin de préparer les affectations 2016 et de ne pas se retrouver avec **des situations qui sont vécues – à juste titre – comme de véritables injustices** : en effet, alors que les organisations syndicales disposaient via le ministère d'un fichier avec l'ensemble des stagiaires 9 h et 18 h, leurs modalités d'affectation et leurs barèmes, le rectorat a reçu une série de cohortes qui n'ont pas été agrégées.

Il en résulte que les affectations se sont faites en deux temps, d'abord les stagiaires n'ayant qu'un M1, qui ont été affectés en priorité sur les lieux de stage proches des universités. Cela pourrait se comprendre dans la mesure où ils sont tenus de valider un M2 au cours de leur année de stage, raison pour laquelle le mercredi et le jeudi ont été banalisés pour toutes les disciplines, hors EPS. Seulement, les autres stagiaires 9 h ont, eux aussi, à suivre cette formation ; souvent la même d'ailleurs.

Comment peuvent-ils donc comprendre qu'ils sont affectés sur les supports qui restent, très souvent alors qu'ils ont un meilleur classement, une situation familiale et même une RQTH, parfois les 3 ? Cela a été source d'amertume, de difficultés matérielles et financières aussi, d'inquiétude quant à la qualité du service qu'ils pourront apporter à leurs élèves. Cela a aussi un coût pour le rectorat qui compense en payant un taxi pour les personnes ayant un handicap.

Nous souhaitons également faire remarquer **l'inadéquation des informations affichées sur le site du rectorat et la réalité** : il était en effet annoncé la réouverture des établissements le 17 août, ce qui n'est pas le cas puisque la plupart n'ouvrent qu'à partir d'aujourd'hui (le 24). C'est donc au moment où ils sont « invités » à la semaine de pré-rentrée que les stagiaires découvrent pour la plupart leurs services et leurs tuteurs (quand ceux-ci sont informés qu'ils le sont). Depuis plusieurs années, nous avons fait la proposition d'établir un fichier avec ces informations collectées auprès des établissements supports et qui pourraient être données aux stagiaires au moment de leur affectation. Nous ne comprenons pas que ce ne soit pas possible. »

En réponse à ce courrier, un groupe de travail s'est tenu le 17 octobre qui a acté les points suivants pour les stagiaires 2016 :

- examen de la possibilité de n'affecter les stagiaires qu'au barème (sans distinguer M1 et M2),
- mutualisation des informations à destination des stagiaires : il y a effectivement eu des dysfonctionnements et une méconnaissance de ce qui se passe réellement dans les établissements qui n'ont répondu aux stagiaires que le 24 août,
- pour les stagiaires 2015, étude de la possibilité d'avancer le jury de validation afin que les résultats soient connus avant le résultat des mutations (et éviter le stress de l'attente jusqu'à fin juin)



AU SNES-FSU, DES MILITANTS QUI EXERCENT LES MÊMES MÉTIERS, VOUS CONNAISSENT, ET VOUS INFORMENT

Au SNES-FSU, pas de déchargés complets ; comme vous, nous avons des élèves (y compris nos responsables nationaux), des cours à préparer, des copies à corriger et sommes attentifs à nos carrières et aux discussions salariales (vous l'aurez constaté, les salaires versés par la fonction publique d'Etat sont loin de correspondre aux attentes de bac + 4 et 5 !!!).

Pour faire changer les choses, vous avez 2 biais, qui sont complémentaires : agir collectivement et individuellement, avec nous !

L'action collective se traduit par la participation aux négociations salariales pour dégeler le point d'indice et réfléchir aux possibles évolutions des perspectives de carrières (davantage d'échelons, révision à la hausse des grilles salariales et des bornes de début et de fin, etc.), par l'information et la mobilisation, pouvant aller jusqu'à la grève ou autres actions médiatiques : la crise de recrutements et la désaffectation des étudiants pour nos métiers doivent être l'occasion de les revaloriser !

Agir individuellement, c'est connaître sa situation, les mécanismes d'avancement, de promotion, le rôle des notations, inspections, la possibilité de prendre un congé formation rémunéré, de candidater dans le supérieur, de demander une mutation, etc.

A cet effet, nous organisons **un stage «statuts et carrières** » qui devrait permettre de répondre à toutes vos questions. Il est ouvert à tous, syndiqués ou non (les syndiqués sont remboursés de leurs frais de déplacement et de repas) et se déroule **le vendredi 18 décembre au lycée Darchicourt d'Hénin-Beaumont, de 9 h à 17 h**. Pour y participer, rien de plus simple, **il faut faire une demande de congé avant le 17 novembre à déposer auprès de votre chef d'établissement** sur le modèle suivant (<http://www.lille.snes.edu/spip.php?article1277> // Site du SNES de Lille, rubrique « stages syndicaux », en haut à droite). Il ne peut vous être refusé (toute absence de réponse équivaut à un accord). L'absence est de droit, sans rattrapage de cours (vous pouvez prendre ainsi 12 journées dans l'année pour assister à des stages syndicaux). Il suffit ensuite de vous inscrire auprès du SNES de Lille.



STAGES SYNDICAUX SUR DE NOMBREUX THÈMES : PARTICIPEZ, INSCRIVEZ-VOUS !

Site du SNES de Lille, rubrique « stages syndicaux », en haut à droite



INFORMATIONS PRATIQUES

IFF ? L'indemnité forfaitaire de Formation de 1000 euros est versée automatiquement à partir du moment où vous allez en formation en dehors de votre résidence administrative (= lieu de stage) et de votre résidence personnelle. Elle sera payée en 10 fois, avec le salaire de novembre SAUF pour les documentalistes et les CPE qui devront attendre décembre, suite à un retard de transmission des fichiers.

Reclassement ? Ils sont en cours, la plupart en bénéficieront dès le salaire de décembre, les autres, au plus tard en janvier, avec la différence qui vous est due depuis la rentrée (et si vous êtes reclassés au-delà du 3ème échelon au 1er septembre 2015, vous aurez droit en plus à des points pour les mutations).



ET POUR LA VALIDATION DE L'ANNÉE DE STAGE ?

Évaluation : 1^{er} rapport du tuteur à la fin du 1^{er} mois, 2^{ème} rapport en février (complété par celui du chef d'établissement), visite ou inspection ensuite. A la demande du stagiaire ou du chef d'établissement ou de l'ESPE, des visites conseils pourront avoir lieu après le 1^{er} bilan (ces visites ne sont théoriquement pas prises en compte dans la validation).

Un conseil : ne pas faire l'autruche ! Il faut signaler tout ce qui vous paraît problématique ou susceptible de compromettre votre année. En juin, il sera trop tard.

Validation : mi-juin réunion du jury académique pour les certifié-e-s / CPE / PLP / PEPS.

Fin juin : entretiens professionnels en cas de doute. 2^{ème} réunion du jury académique.

Pour les agrégé-e-s, le chef d'établissement émet un avis, mais c'est le rapport d'inspection qui servira de point d'appui essentiel en cas de problème lors de la commission paritaire où les élus des personnels agrégés siègent à égalité avec l'administration.

Pour mémoire, bilan de la validation de juillet 2015

Sur 747 Certifié-e-s CAPES/T

- 664 ont été admis et seront titularisés au 1^{er} septembre 2015,
- 10 sont refusés définitifs (4 en Anglais, 3 en Mathématiques, 1 en Histoire-Géo, 1 en Arts plastiques, 1 en S21)
- 26 doublent (6 en Lettres modernes, 5 en Anglais, 5 en Histoire-Géo, 3 en Maths, 2 en Arts plastiques, 1 en Espagnol, 2 en Éduc. Musicale, 1 en SVT et 1 en Allemand)
- 47 n'ont pas pu être évalués (absence supérieure à plus de 36 jours au cours de l'année scolaire, ils devraient pour une partie, participer au jury de décembre – janvier).

Pour les agrégé-e-s, 2 ajournements (un en SES, un en Mathématiques).



ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES STAGIAIRES À L'ESPE : JEUDI 19/11

Notre programme pour le second degré :

- L'affectation au plus près des vœux des stagiaires et en fonction d'un barème connu à l'avance
- De réelles formations adaptées à la situation de chaque stagiaire, et n'imposant pas la validation d'un nouveau diplôme
- Un stage réduit au 1/3 des obligations statutaires pour tous, concours internes et externes.
- Une formation non infantilisante, correspondant aux attentes, aux parcours antérieurs et aux besoins, à court et plus long terme, des stagiaires.
- Une prise en compte des frais réellement engagés pour se rendre en formation, et non une indemnité forfaitaire.
- Une validation reposant sur des critères transparents, connus de tous, à partir de rapports établis dans la confiance.

Vos candidats :

PALLIEZ Vincent - M2 Histoire-Géographie - Villeneuve d'Ascq
SPATOLA Sophie - M1 MEEF – Valenciennes
PREUX Léa - M2 Eco-gestion – Arras
VIEVILLE Maxime - M2 Mathématiques - Villeneuve d'Ascq

LAMY Gautier - M2 Anglais - Boulogne sur Mer
BELLANGER Cyrielle - PE - Villeneuve d'Ascq
BAILLON François - PE - Villeneuve d'Ascq / Douai
SENICOURT Virginie - stagiaire temps complet Histoire-Géographie

Comment voter ?

Il faut **vous rendre dans un des centres de vote dans la journée du 19 novembre et jusqu'à 16 h** (voir liste au dos de la procuration ou du bulletin d'adhésion), **muni d'une pièce d'identité avec photo**. Les formateurs doivent vous libérer du temps pour le faire.

Vous votez ensuite à l'aide du **matériel de couleur blanche (pour voter pour le SNES-FSU, choisissez la liste FSU)**.

Traditionnellement, ces élections font l'objet d'une faible participation, malgré les enjeux pour vous. **Chaque voix compte d'autant plus : votez, faites voter, utilisez les procurations (2 possibles par électeur).**